

-
- Intégration professionnelle permet aux femmes et aux jeunes qui éprouvent de la difficulté à s'insérer dans le monde du travail de participer à un programme de formation professionnelle et de stages pratiques d'une durée de 52 semaines ou moins au total. Ce programme offre également des services aux personnes fortement défavorisées sur le plan de l'emploi.
 - Développement de l'emploi aide les Canadiens et les Canadiennes qui sont sans emploi depuis 24 des 30 dernières semaines, au moins, en leur permettant d'acquérir une expérience professionnelle en cours d'emploi et hors du cadre de travail. La formation peut s'étendre sur 52 semaines. Une personne qui termine cette formation avec succès peut devenir admissible à d'autres programmes de la Planification de l'emploi.
 - Aide à l'innovation permet de verser une aide financière pour la réalisation de projets consistant dans la mise à l'essai de solutions aux problèmes relatifs au marché du travail. Sont admissibles les particuliers ou les groupes qui présentent une proposition novatrice pour l'adaptation du marché du travail.

Par l'entremise de ses 460 Centres d'emploi du Canada (CEC), répartis dans tout le pays, Emploi et Immigration Canada assure des services complets d'orientation, de présentation aux employeurs et de placement. Parmi les services spéciaux offerts aux femmes par les CEC, mentionnons les entretiens avec des conseillers en orientation et la possibilité de participer à des séances d'information en groupe. La plupart des CEC ont un agent de liaison pour les femmes. Des Centres préparatoires à l'emploi pour femmes, dont les services d'orientation sont réservés aux femmes, ont été mis sur pied à Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg, Toronto et Halifax.

Emploi et Immigration Canada finance également les activités d'extension des organismes communautaires qui visent à répondre aux besoins des femmes en matière d'emploi.

La Loi concernant l'équité en matière d'emploi, proclamée en août 1986, vise à aider les femmes et les membres d'autres groupes cibles à surmonter les obstacles à l'emploi. La Loi s'applique aux sociétés d'État et aux entreprises dans les secteurs réglementés par le gouvernement fédéral qui comptent 100 employés ou plus.